

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Horaires 2012 des transports publics

Dès le 11 décembre 2011, adaptation de l'offre et réponse aux problèmes de capacité

Le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire (DGT), a présenté ce lundi 28 novembre 2011 les horaires 2012 des transports publics qui entreront en vigueur dès le 11 décembre prochain dans le canton de Neuchâtel.

Trafic international et transfrontalier

Le 8 septembre 2011, le Président de la République française Nicolas Sarkozy inaugurait en gare de Besançon Franche-Comté TGV la première phase de nouvelle ligne à grandes vitesses Rhin-Rhône longue de 140 kilomètres. Profitant de la dynamique de cette nouvelle ligne ferroviaire, notre voisin frontalier direct, La Région Franche-Comté, modifie fondamentalement son offre ferroviaire avec l'introduction d'une offre cadencée sur son territoire. Les effets pour le trafic de raccordement LGV européen du Canton de Neuchâtel sont loin d'être anecdotiques:

- Les horaires TGV directes Berne Paris via Neuchâtel permettent de mieux répondre aux besoins du trafic d'affaires avec la possibilité de planifier des séances à la ½ journée entre Berne et Paris. L'arrivée à Paris du TGV du matin est prévue vers midi, soit une heure plus tôt que les horaires 2011. Dans le sens retour, le départ de Paris est retardé d'une heure aux alentours de 18h00 avec une arrivée à Neuchâtel à 21h52.
- Les horaires des régio-express (RE) introduit en 2010 pour Paris avec correspondance à Frasne, sont adaptés aux nouveaux horaires TGV Lausanne – Paris.
- Pour les Montagnes neuchâteloises, avec le soutien de la Région Franche-Comté et sur la demande du Canton de Neuchâtel, 3 trains journaliers des liaisons La Chaux-de-Fonds – Besançon Viotte sont prolongés, sans rupture de charge, jusqu'à la nouvelle gare de Besançon TGV.
- Les temps de parcours entre La Chaux-de-Fonds et Paris sont améliorés de 30 minutes environ suivant les relations. 2 possibilités supplémentaires Paris La Chaux-de-Fonds avec un temps de parcours de 4h30 sont proposées en 2012 (départ de Paris à 11h23 et 16h53).

Ligne ferroviaire Le Locle – La Chaux-de-Fonds – Neuchâtel

Depuis l'introduction de la 1^{ère} étape de Rail 2000 en 2005, le nouveau concept introduit entre Le Locle – La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel avec une paire horaire de Régio-Express RE et une paire de trains régionaux R dépasse nos pronostiques de fréquentation. Une augmentation de 32% de fréquentation est constatée entre Les Hauts-Geneveys et La Chaux-de-Fonds entre 2005 et 2010, soit plus de 5% par an, ce qui est bien supérieur à celle constatée sur d'autres lignes ferroviaires en Suisse. Cette augmentation importante s'explique par l'introduction de la communauté tarifaire intégrale en juin 2009, par l'amélioration des correspondances à Neuchâtel en direction de Berne et par l'amélioration du confort des clients par l'introduction progressive du matériel modernisé DOMINO sur la ligne. Néanmoins, cet effet réjouissant de progression du transport ferroviaire amène la problématique de la capacité jusqu'alors plutôt réservée aux grandes agglomérations de l'Arc lémanique ou de Bâle et Zurich. Il n'est dorénavant plus rare de voir des clients circuler debout aux heures de pointes.

Grâce à une étude pointue des CFF gestion des sillons sur les réserves de capacité de la ligne, il est possible d'introduire une deuxième paire de RE horaire au prochain changement horaire de décembre 2011, bien que ces deux sillons horaires soient potentiellement à futur en conflit avec du trafic marchandise sur la ligne du Pied-du-Jura entre Vauseyon et la Gare de Neuchâtel. Pour 2012, trois trains supplémentaires circuleront entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel répondant ainsi aux besoins de la clientèle. A futur, si ces trains supplémentaires étaient également saturés, il n'existe dorénavant plus aucune autre possibilité d'amélioration de l'offre sur la ligne. Seule le développement du réseau RER Neuchâtelois et sa nouvelle colonne vertébrale TransRUN est à même de répondre à l'accroissement de la mobilité dans l'agglomération RUN.

Réorganisation des lignes à Boudry (nouvelles lignes des Conrardes et de la Rive gauche de Boudry

Au vu des objectifs d'aménagement du Plateau de la Gare à Boudry, la commune a décidé de créer une nouvelle route dite "Route des Conrardes" pour desservir ce secteur en évitant le centre ville. Cette nouvelle liaison doit permettre de desservir en transport public un secteur fortement urbanisé, sachant que les habitants de ce quartier ne sont pas desservis contrairement à ceux de la ligne P Boudry – Perreux (cadence aux 20' aux heures de pointes).

Ce projet de desserte a été intégré au projet d'agglomération RUN et est donc conforme à la vision stratégique RUN. Ces deux nouvelles lignes, conformément à la loi cantonale sur les transports publics, sont soumises à une période d'essai de trois ans durant laquelle les communes de la COMUL financent directement 50% des coûts non couverts des lignes, avec une participation principale de la commune de Boudry directement concernée par cette nouvelle offre.

Les effets de cette réorganisation sont conséquents pour la commune de Cortaillod. La ligne 5B Areuse – Cortaillod est redimensionnée pour tenir compte des exigences de la Confédération concernant la fréquentation insuffisante en rapport à l'offre (ou nombre d'aller-retour). L'exploitation de la ligne 5b est assurée au moyen du même véhicule par prolongement de la ligne de Areuse – Boudry CFF via la nouvelle route des Conrardes. Une adaptation de l'offre entre Areuse et Cortaillod avec une diminution d'une quinzaine d'aller-retour par rapport à l'offre 2011 (de 48 paires course à 33) est ainsi nécessaire.

Pour les autres lignes de transport public du canton de Neuchâtel, les horaires 2011 sont reconduits en 2012 avec cependant les améliorations suivantes:

- 1 train supplémentaire grandes lignes IR Neuchâtel Lausanne offrant la cadence ½ heure le matin de 6h30 à 8h30 entre les chefs-lieux.
- 1 paire supplémentaire entre Bienne et Neuchâtel pour le trafic régional.
- Une paire supplémentaire entre Le Locle et Neuchâtel pour la ligne CarPostal pour répondre à des besoins de capacité entre Montmollin et Neuchâtel.
- Développement d'une offre le samedi entre Marin et Le Landeron pour la ligne CarPostal 21.030. La période d'essai de trois ans de cette nouvelle ligne est terminée. Les critères de fréquentation ont été atteints et la ligne sera dorénavant financée par le pot commun sans contribution directe des communes du Landeron, de Cornaux, de Cressier et de La Tène.
- Augmentation de l'offre entre Gorgier et Yverdon par l'adjonction de cinq paires courses essentiellement à la demande du Canton de Vaud.
- Deux paires courses supplémentaires en correspondance à Chambrelien avec les nouveaux trains commandés entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel pour la ligne 21.025 Colombier – Les Grattes.
- Généralisation de la cadence aux 20 minutes sur le réseau urbain du Locle avec co-financement de la Ville du Locle durant la période d'essai de trois ans.
- Cadence ¼ heure pour la ligne 11 des Cerisiers à La Chaux-de-Fonds durant la période du soir (au lieu de l'offre aux 20 minutes actuelle).

Pour de plus amples renseignements: Claude Nicati, conseiller d'Etat, chef du DGT, tél. 032 889 67 00. Pascal Vuilleumier, chef du Service cantonal des transports, tél. 032 889 67 01.

Neuchâtel, le 28 novembre 2011